

Récompenses aux Athlètes

Hormis ceux bénéficiant d'un contrat d'objectif.
Les demandes doivent être envoyées au Trésorier du CDTir 77
avant le 10 Août
de la saison concernée pour être prises en compte.

INDIVIDUEL

Champion de France	110,00 €
Avec Record battu +	60,00 €
Vice Champion de France	80,00 €
Médaille de Bronze	50,00 €

EQUIPE

Championne de France par athlète	30,00 €
Avec Record battu + par athlète	15,00 €
Vice Championne de France par athlète	15,00 €
Médaille de Bronze par athlète	8,00 €

Indemnités forfaitaire de déplacements aux jeunes lors des Championnats de France

Hormis ceux bénéficiant d'un contrat d'objectif.
Les demandes doivent être envoyées au Trésorier du CDTir 77
avant le 10 Août
de la saison concernée pour être prises en compte.

INDIVIDUEL

Déplacement pour le CDF de poussins à Junior inclus	60,00 €
par discipline supplémentaire	10,00 €

TELECHARGEZ LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT - INDEMNITES

***Suite à votre état déclaratif dans les délais, et après contrôle,
il sera établi par le trésorier du CDTir 77 un récapitulatif par
événement et un virement sera effectué au club déclarant
avant la fin de la saison soit : 31 août.***